

Compte rendu conseil municipal

16 octobre 2014

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte-rendu de la précédente séance n'a apporté ni remarque, ni observation de la part des membres du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité

Le maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier avec accusé de réception en date du 14/10/2014 de Mme PRIN Corinne dans lequel elle fait part de sa démission en tant que membre du Conseil Municipal pour raisons personnelles. De ce fait le nombre de conseillers en exercice est à compter de ce jour de 18. Le siège de conseiller restera vacant faute de remplaçant.

TRAVAUX VOIRIE 2014

Le maire fait part à l'ensemble du conseil municipal que l'ouverture des plis pour le marché de travaux d'évacuation des eaux pluviales Ruelle des Moreaux s'est déroulée le 01 octobre 2014 en présence des membres de la commission d'Appel d'Offres (C.A.O). Les travaux désignés sont subventionnés au titre de « Village Côte d'Or » à hauteur de 50% par le Conseil Général. L'estimation chiffrée s'élevait à 8 190€ HT.

Trois entreprises ont répondu dans les délais impartis : Ets ROGER MARTIN (St Apollinaire) ; NOIROT TP (Nuits Saint Georges) et COLAS EST (Longvic). Deux entreprises se sont excusées et une entreprise a répondu hors délais.

Les critères de jugement retenus sont 50% pour le prix ; 30% valeur technique et 20% délais d'exécution. Après vérification et étude des pièces écrites et financières, la C.A.O a retenu l'entreprise COLAS EST de Longvic pour un montant de 4730€ HT. Le conseil municipal, après s'être fait exposer le rapport d'analyse des offres, décide de conforter le choix de la commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation de l'évacuation des eaux pluviales Ruelle des Moreaux à l'entreprise COLAS EST de Longvic.

STATUTS SICECO

Le SICECO a adressé à l'ensemble de ses communes membres un projet de modification de ses statuts. Depuis la loi MAPTAM (loi sur la modernisation de l'action publique et des métropoles) du 27/01/2014, les comités syndicaux, tels le SICECO, ont obligation de modifier leurs statuts afin d'anticiper leurs transformations en syndicats mixtes (composés de communes et d'établissements publics de coopérations intercommunales E.P.C.I), le SICECO rentre dans ce contexte.

En effet à compter du 01/01/2015, la future Communauté Urbaine du Grand Dijon, population supérieure à 250 000 habitants, intégrera le SICECO par le biais de 7 de ses communes déjà membres. Il s'agit des communes de Fenay, Perrigny les Dijon, Corcelles les Monts, Flavignerot, Ouges, Bretenière et Talant. Ce dernier deviendra un syndicat mixte puisque composé de communes et d'un établissement public de coopération intercommunale.

L'intégration des futurs délégués du Grand Dijon, au nombre de 9, se substitueront aux 7 membres délégués communaux. La commune de Losne en tant que commune adhérente au SICECO se prononce favorablement en faveur de la transformation du SICECO en syndicat mixte et à l'entrée des délégués du Grand Dijon dans ledit syndicat.

STATUTS FUSION DES SYNDICATS DES EAUX DE LAPERRIERE ET DU PAYS LOSNAIS

Afin de rationaliser le fonctionnement des 2 syndicats, il a été envisagé une fusion à compter du 1^{er} janvier 2015. Le nouveau périmètre du futur syndicat issu de la fusion ainsi que les nouveaux statuts doivent être approuvés par l'ensemble des communes membres.

Le conseil sursoit à la question, dans l'attente de plus amples renseignements, au prochain conseil de novembre.

FRAIS D'ELECTIONS

Le maire informe que les services de l'Etat ont procédé au remboursement des frais d'élections pour les municipales et les européennes. Les années passées, les frais d'élections étaient répartis entre les secrétaires pour compenser une surcharge de travail en période électorale . Le conseil municipal décide de maintenir le versement des frais d'élections aux deux secrétaires.

DROIT DE PREEMPTION

Le maire fait part de deux demandes d'intention d'aliéner parvenues en mairie et émanant de l'Office Notarial de Saint Usage. L'une concerne l'immeuble sis 16 route de Seurre et l'autre pour un bien sis 3 rue des Lilas. Le droit de préemption de la commune ne sera pas exercé sur ces deux immeubles.

*Maison Chauveau

le maire avait rencontré Maître Harnisch concernant l'immeuble sis au croisement de la Rue des Platanes et Rue Nationale, appartenant aux conjoints CHAUVEAU. Le notaire a avancé qu'un acquéreur s'était manifesté et que l'affaire était en phase d'aboutir après de nombreuses années de procédure. Il est donné lecture du courrier rédigé par les futurs acquéreurs qui s'engagent à réaliser les travaux dans un délai de six mois après la signature de la vente.

Le maire a informé le notaire que la commune préemptera le bien si les travaux ne sont pas réalisés dans les 6 mois suivant la signature de la vente et qu'une procédure d'immeuble menaçant ruine sera engagée .

LOCATION DE LA SUM

Le maire fait part que M. MARTINEZ, professeur de danse à Dole, recherche une salle adaptée pour développer une activité danse de salon le jeudi soir de 17h à 22h. le coût de la location sera de 60 € par soirée correspondant aux dédommagements des frais de fonctionnement. Les cours doivent débuter après les vacances de la Toussaint, sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant.

FORET COMMUNALE

Lors de sa séance du 24 juillet, le conseil a délibéré sur la destination des coupes 6-7 pour partie. Une erreur émanant des services de l'ONF a été faite lors de la rédaction de la délibération. Cette dernière concerne l'année de délivrance. De plus la destination de la

coupe 3 pour partie sera exploitée cette année, elle sera inscrite dans la nouvelle délibération qui annulera et remplacera celle précédemment prise.

DELEGUES DE LA CCID

Lors de la mise en place des commissions suite aux élections municipales, la désignation des membres délégués à la Commission Communale des Impôts Directs n'a pas fait l'objet d'une délibération, la commune régularise la situation administrative auprès des services fiscaux par l'envoi de la délibération prise.

REMBOURSEMENT CAUTION GARAGE

Suite à la demande de M. Ponthieux de résilier le bail du garage communal n° 8 et après l'état des lieux de sortie qui ne présentait aucune observation, la commune a un mois pour s'acquitter du remboursement de la caution. Le remboursement de cette dernière s'élève à 50,58€. Le conseil municipal autorise le maire à procéder au remboursement de la caution du garage n° 8.

TERRAIN DU CCAS

De nombreux locataires de terrains , propriétés du CCAS, avaient fait part de leur intention d'acquérir les parcelles ou sont édifiées leurs habitations. Après renseignements pris auprès de l'Union Nationale des CCAS, il est possible pour les locataires d'acquérir les terrains sur la base d'une estimation faite par les services des Domaines.

Lesdits terrains appartenant au domaine privé du CCAS, il n'est pas nécessaire que la commune procède à leur aliénation avant de les vendre. Seuls les terrains appartenant au domaine public du CCAS doivent faire l'objet d'une aliénation par la commune .

Le Conseil municipal se prononce favorablement pour une cession des terrains du CCAS aux occupants qui le souhaiteront. Les services des Domaines seront contactés afin de procéder à une estimation financière des parcelles. Le bureau du CCAS se réunira ensuite pour entériner les estimations.

MAISONS FLEURIES

La commission se réunira le 21 octobre afin d'établir le classement des maisons fleuries 2014.

VOISINS VIGILANTS

Le maire rappelle que la commune souhaite s'engager dans un dispositif « voisins vigilants ». Lors de la réunion du 4 octobre, le Major THERY a expliqué le dispositif aux élus

présents et ce avant la réunion publique qui se déroulera le 23 octobre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Losne. Un protocole sera ensuite signé entre la mairie, la préfecture et la gendarmerie

QUESTIONS DIVERSES

***Terrain GUIDOT**

Le maire informe avoir eu un contact avec les Consorts GUIDOT , pour le terrain sis parcelle AE n° 244 lieudit « aux Noyers des Messiers » et concernant le prix d'achat proposé par la commune, 8€ le m². Les Consorts GUIDOT désirent que le prix, proposé par la commune, soit réévalué à 10€ le m², afin de couvrir les frais de succession sur le terrain . Il est rappelé que le terrain est situé en zone UL (zone destinée à accueillir des équipements de loisirs et de sport) du Plan Local d'Urbanisme et ne peut de ce fait se voir destinataire d' autres constructions que celles énoncées dans le règlement de la zone.

Le conseil décide de maintenir le prix ferme et définitif de 8€ le m². Un courrier sera adressé dans ce sens au notaire en charge de la succession pour transmission aux héritiers GUIDOT

***Comptes rendus réunions**

- pompiers

Mme DONIUS Bernadette débrieife la réunion des pompiers qui s'est déroulée en mairie le samedi 4 octobre en présence des membres de la commission pompiers et du Lieutenant Auray, chef de corps du CPI de Losne. De nombreux points ont été évoqués comme les avancements de grade, la prise en charge des frais de formation et des tenues, le budget alloué au CPI en 2014 , les interventions.

Les membres de la commission souhaitent que soit renseigné le cas d'un sapeur-pompier actuellement en double affectation sur le Centre de Secours de Saint Jean de Losne et sur le Centre de Première Intervention de Losne, qui n'intervient pas sur les sorties avec le CPI. Le maire rencontrera le sapeur- pompier en question afin d'en connaitre les raisons.

- Ecoles

Mme GAUTHERON Christiane fait le compte-rendu des réunions du conseil de l'école maternelle. L'ensemble du corps enseignant remercie la municipalité pour la réorganisation du personnel encadrant suite à l'embauche d'un contrat aidé et pour l'acquisition de matériel bureautique et informatique.

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires accueillent 36 enfants scolarisés en maternelle et 66 enfants scolarisés à l'école élémentaire.

- Environnement

Monsieur AMIOT Guy informe avoir provoqué avec M. le maire, une rencontre avec le vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement. Le but de l'entretien concernait dans un premier temps, les dépôts sauvages d'ordures sur le territoire de Losne, de plus en plus fréquents. Le second point évoqué, était le projet de ramassage des objets encombrants sur LOSNE comme cela se pratique déjà sur Saint Jean de Losne. La Communauté de Communes a donné son aval, pour que la commune de Losne procède, par ses soins, au ramassage des encombrants un fois par mois et ce à compter du 1^{er} janvier 2015. Le premier ramassage aura lieu le mercredi 8 janvier et sera réalisé sur le hameau de Chaughey.

Les employés communaux passeront le 1^{er} mercredi de chaque mois selon un planning de passages qui sera porté à la connaissance des administrés et transmis à la Communauté de Communes, service environnement pour permettre la mise à disposition de bennes supplémentaires en déchetterie

*Courriers divers

Le maire donne lecture d'une suggestion de la part de la FNACA, qui souhaiterait qu'une rue de notre commune soit identifiée « rue du 19 mars 1962 » en rapport avec la fin de la guerre d'Algérie.

Le conseil municipal réfléchira sur cette éventualité.

- Association des parents d'élèves

Le maire donne lecture d'un courrier des parents d'élèves du collège d'Echenon concernant la sortie de ce dernier du dispositif RRS (réseau de réussite scolaire) et part de la même du classement ZEP (Zone d'Education Prioritaire). Ceux-ci alertent les élus locaux sur les répercussions d'une telle décision sur le devenir des enfants de notre canton. Les conseils municipaux peuvent s'engager auprès des parents d'élèves par le biais d'une motion de soutien au réseau de réussite scolaire. La décision concerne aussi les écoles communales rattachées au collège « Les Hautes Pailles » d'Echenon.

Le maire rappelle qu'il a rencontré Mme la Directrice Académique de l'Académie de Dijon en date du 15 octobre. La décision de sortir notre secteur du dispositif, émane des plus hautes instances de l'Etat, qui a procédé à une nouvelle répartition nationale des réseaux de réussite scolaire du fait de l'entrée de la Guyanne et de Mayotte. Ce qui a pour conséquence une réorganisation des secteurs

Le maire rappelle que le réseau de réussite scolaire permet de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficultés avec un traitement individualisé. La sortie du réseau aura des

conséquences désastreuses sur la réussite et l'égalité des chances des enfants mais aussi sur le devenir des écoles communales.

Le conseil prend pleinement conscience des répercussions d'une telle décision et autorise le maire à prendre la motion en soutien au réseau de réussite scolaire.

*Bulletin municipal

Il a été demandé aux associations de nous faire parvenir leurs articles et photos pour le 8 novembre au plus tard afin de préparer le bulletin municipal .

*Maison sis 21 rue de Seurre

Le maire informe que lors de sa rencontre avec Maître HARNISCH, il a été évoqué le devenir de l'immeuble sis 21 rue de Seurre. Devant l'état sanitaire et d'abandon du bien, un courrier a été adressé à l'Office Notarial de Saint Usage afin que les héritiers soient interpellés sur l'entretien et la remise en état des abords de la propriété.

Lecture du courrier a été faite à l'ensemble du conseil.

*Remerciements.

Le maire donne lecture de différents remerciements adressés en mairie.

Séance levée à 23h00

Le Maire

L.LHUISSIER